



DSAC

Formulaire de demande d'utilisation exceptionnelle d'aérodrome agréé à usage restreint pour les départements 04, 05, 13, 84 (ref AIP FRANCE AD 1.1-3 §7)

La demande est à faire parvenir à l'adresse **DSAC Sud-Est, DSR/AGPN/AG, 1 rue Vincent Auriol 13617 Aix-en-Provence Cedex 1** au minimum 4 jours ouvrables avant la date de première utilisation de(s) l'aérodrome(s) concerné(s) (30 j. pour les demandes permanentes ou de longue durée) ou **par fax au 04.42.33.79.58** ou **par mail à dsac-se-aviation-legere@aviation-civile.gouv.fr** dans les mêmes délais.

Pilote

Nom, Prénom		Profession téléphone mèl fax	
Adresse complète			
Licences et qualifications			
Expérience (HdV totales)	HdV dans les 2 derniers mois sur le type	HdV totales sur le type	
Aéro-club (ou autre entité)		Aérodrome de départ	

Aéronef

Type, immatriculation (pour les ULM, identifiant)	Propriétaire
---	--------------

1. Terrains demandés et validité conformément à AIP FRANCE AD 1.1-3 §7.b et §7.c

Autorisation possible : occasionnelle ou 3 mois maxi (expérience totale minimale de 200 HdV requise)

Les autorisations de longue durée ne sont accordées que sous justification de nécessités aéronautiques, sportives ou professionnelles.

Raison / Remarques particulières

	Validité demandée <i>Préciser date de début, fin pour chaque terrain demandé.</i>	Validité accordée <i>Cadre réservé à la DSAC</i>
Berre-La-Fare LFNR		
Le Mazet de Romanin LFNZ		
Puimoisson LFTP		
Serre-La-Bâtie LFTM		
Sisteron-Vaumeilh LFNS		

2. Terrains demandés et validité, conformément à AIP FRANCE AD 1.1-3 §7.a

Autorisation possible : occasionnelle ou permanente

Les autorisations de longue durée ou permanentes ne sont accordées que sous justification de nécessités aéronautiques, sportives ou professionnelles.

Raison / Remarques particulières

	Validité demandée <i>Préciser date de début, fin ou permanente</i>	Validité accordée <i>Cadre réservé à la DSAC</i>
Aspres-sur-Buech LFNJ		

Signature du demandeur et visa de l'autorité

Je soussigné ... atteste de l'exactitude des informations consignées sur ce formulaire (reproduire / dater / signer)

Date, signature, cachet de la DSAC-SE

Référence
de l'autorisation

Les autorisations sont assorties de l'obligation pour le demandeur :

- du respect des éventuelles consignes particulières publiées dans la partie « TXT » des cartes d'approche à vue de ces aérodromes ;
- de prévenir le responsable de l'aérodrome de destination de son heure d'arrivée ou de l'ajournement du vol projeté ;
- de recueillir les dernières informations aéronautiques sur l'état d'utilisation de l'aérodrome ;
- de prendre connaissance des renseignements météorologiques les plus récents (<https://aviation.meteo.fr>) ;
- de clôturer s'il y a lieu son plan de vol VFR dès son arrivée (BRIA : 04 42 31 15 65).

Tout manquement aux dispositions et obligations énoncées ci-dessus entraînera le retrait de l'autorisation exceptionnelle accordée.